

PRÉFET DE L'HÉRAULT

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES BUREAU DE LA REGLEMENTATION GENERALE ET DES ELECTIONS CDAC

2 04 67 61 61.58

Affaire suivie par Martine ROQUES

ATTESTATION PREFECTORALE

Le Préfet de l'Hérault atteste que :

le 03 mai 2013, a été déposée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.) une demande formulée par la S.A. BASTIDA sise Z.A. St Julien à CAZOULS-LES-BÉZIERS (34370) - qui agit en qualité de propriétaire du fonds de commerce et exploitant, en vue d'être autorisée à l'extension de 560 m² de surface de vente d'un magasin à prédominance alimentaire à l'enseigne « CARREFOUR MARKET » d'une surface totale de vente de 2 990 m² après réalisation, situé Z.A. St Julien à CAZOULS-LES-BÉZIERS (34370).

En l'absence de notification d'une décision de la C.D.A.C. dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la demande, l'autorisation sollicitée par la S.A. BASTIDA est réputée accordée le 03 juillet 2013, en application des articles n° R752-13, R752-14 et R752-15 du code du commerce.

Cette attestation est affichée pendant un mois en mairie de Cazouls-les-Béziers.

Pour le Préfet et par délégation Le Sous-Préfet

Fabienne ELLLUI